

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 801

17 mars 2016

### SOMMAIRE

Ciné Invest S.A. ....	38408	MDC-SC Holdings S.à r.l. ....	38403
City Healthcare S.à r.l. ....	38431	Momentum Investment Funds SICAV-SIF ..	38406
Cofre Renewables S.C.A. ....	38409	Moongate Holding S.A. ....	38406
Colors Investment ....	38409	NW CGR 1 S.à r.l. ....	38405
Compagnie Financière Otto S.à r.l. ....	38408	NW CGR 3 S.à r.l. ....	38405
CPP Investment Board Europe S.à.r.l. ....	38417	NW CGR 4 S.à r.l. ....	38407
Crono S.A. ....	38408	NW CGR 5 S.à r.l. ....	38407
EAVF BEN Neumunster Sàrl ....	38410	OptasiaCom S.à r.l. ....	38404
EAVF BEN Uelzen Sàrl ....	38410	Optimum One S.à r.l. ....	38404
Eco Shine Cleaning S.à r.l. ....	38410	PaPaMaMa ....	38405
Europe Mezz Holdco 2 S.à r.l. ....	38410	Pfizer PFE France Holdco S.à r.l. ....	38407
Hexalonia Holdings S.A. ....	38424	Plemont Properties S.A. ....	38408
IRAF Tami I ....	38432	Salam Lux S.A. ....	38407
Ivy S.A. ....	38402	SThree Finance Dollar S.à r.l. ....	38403
JCI Capital SICAV ....	38402	SThree Finance Euro S.à r.l. ....	38404
KJK Fund II ....	38402	White Star S.à r.l. ....	38411
Kom-Eko Holdings S.A. ....	38403	Zetta S.à r.l. ....	38421
Kymco Europe S.A. ....	38440		

**Ivy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 89.251.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 12 janvier 2016*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2020:

- Monsieur Pierre LENTZ, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;
- Monsieur Philippe PONSARD, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;
- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, Président

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2020:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Référence de publication: 2016008408/19.

(160007765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

**JCI Capital SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 79.640.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 16 octobre 2015 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

*Administrateurs*

- Natacha DAOUST, avec adresse professionnelle au 2, rue d'Arlon - L-8399 Windhof - Grand-Duché de Luxembourg;
- Luca VARI, avec adresse professionnelle au 32, Royalty House, Sackville Street, Mayfair - London W1S 3EA, United Kingdom.
- Oscar CRAMERI, avec adresse professionnelle au 20, Via Pulverina, Monte Carasso 6513, Switzerland.

2. Mazars Luxembourg SA, avec siège social au 10 A r. Henri M. Schnadt - L-2530 Luxembourg – Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé en tant que Réviseur de la Société.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la SICAV appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 30 juin 2016.

Mamer, le 29 décembre 2015.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016008417/23.

(160008255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

**KJK Fund II, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 167.847.

*Extrait des résolutions prises par les actionnaires de la société en date du 30 décembre 2015*

- Le mandat de Monsieur Kustaa Äimä, né le 6 Décembre 1971 à Helsinki (Finlande), demeurant Kalevankatu 14 C, 4<sup>th</sup> floor, 00100 Helsinki (Finlande), en tant qu'administrateur et président du conseil d'administration de la Société a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

- Le mandat de Monsieur Kari Salonen, né le 11 février 1960 à Helsinki (Finlande), demeurant Kalevankatu 14 C, 4<sup>th</sup> floor, 00100 Helsinki (Finlande), en tant qu'administrateur de la Société a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

- Le mandat de Monsieur Leif Hasager, né le 22 décembre 1954 à Faaborg-Midtfyn (Danemark), demeurant Baeverdalen 33, DK-3400 Hillerod (Danemark), en tant qu'administrateur de la Société a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

Référence de publication: 2016008433/19.

(160007295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

---

**Kom-Eko Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 3, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.751.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 15 Décembre 2015.*

James Grindley a démissionné de sa fonction d'administrateur de classe B de la société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Luxembourg, le 13 Janvier 2016.

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2016008436/14.

(160008257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

---

**MDC-SC Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 113.743.

—  
EXTRAIT

Il convient de noter que l'adresse de l'associé unique de la Société a changé comme suit avec effet immédiate:

Nouvelle adresse de Mubadala Holdings Cyprus Limited:

4 Sotiri Tofini Street

Agios Athanasios

4102 Limassol

Cyprus

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Référence de publication: 2016008508/17.

(160007428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

---

**SThree Finance Dollar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 6.500.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 196.009.

—  
EXTRAIT

La résolution suivante a été adoptée par l'associé unique de la Société en date du 11 janvier 2016:

1- La personne suivante a été nommée en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 11 janvier 2016 et pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Dougal Crisp, né le 4 octobre 1971 à Wellington, Nouvelle Zélande, ayant son adresse professionnelle au 75, King William Street, 1<sup>st</sup> Floor, Londres, EC4N 7BE, Royaume-Uni, démissionnaire:

- Monsieur David Mackay, né le 28 mai 1971, à Glasgow, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 75, King William Street, 1<sup>st</sup> Floor, Londres, EC4N 7BE, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Luxembourg, le 12 janvier 2016.  
Référence de publication: 2016008748/19.  
(160007538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

---

**SThree Finance Euro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.025.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue de Fosse.  
R.C.S. Luxembourg B 196.552.

—  
EXTRAIT

La résolution suivante a été adoptée par l'associé unique de la Société en date du 11 janvier 2016:

1- La personne suivante a été nommée en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 11 janvier 2016 et pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Dougal Crisp, né le 4 octobre 1971 à Wellington, Nouvelle Zélande, ayant son adresse professionnelle au 75, King William Street, 1<sup>st</sup> Floor, Londres, EC4N 7BE, Royaume-Uni, démissionnaire:

- Monsieur David Mackay, né le 28 mai 1971, à Glasgow, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 75, King William Street, 1<sup>st</sup> Floor, Londres, EC4N 7BE, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Référence de publication: 2016008749/19.  
(160007537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

---

**OptasiaCom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 202.546.

—  
Il est à noter qu'en date du 23 décembre 2015,

F.T.A. Satellite Communication Technologies Holding, Société à responsabilité limitée, RCS Luxembourg B N° 38.420  
A cédé

24.995 parts de valeur nominale EUR 1 chacune sur les 50.000 parts qu'elle détenait dans OptasiaCom S.à r.l.

à

WEB4 S.A., société anonyme enregistrée auprès du RCS Luxembourg sous le numéro B 109.478 avec siège social au 42, Rue Albert 1<sup>er</sup>, L - 1117 Luxembourg.

Suite à cette cession, le capital social de la Société est désormais réparti comme suit:

1. F.T.A. SATELLITE COMMUNICATION TECHNOLOGIES HOLDING, Société à responsabilité limitée: 25 005 parts; et

2. WEB S.A.: 24 995 parts

Soit au total 50.000 parts sociales de valeur nominale EUR 1,- chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

LG@vocats

Mandataire

Référence de publication: 2016008589/24.  
(160007427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

---

**Optimum One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 184.652.

—  
Il résulte du conseil de gérance de la société tenue en date du 12 janvier 2016 que PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg et enregistré au registre de commerce et des sociétés sous le

numéro B65477 a été nommé en tant que réviseur d'entreprises agréé avec effet au 30 novembre 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2016008590/15.

(160007545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

---

**PaPaMaMa, Société Civile.**

**Capital social: EUR 9.156.191,00.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 108, avenue du X septembre.

R.C.S. Luxembourg E 5.508.

*Extrait des résolutions écrites des gérants de la société prises le 9 décembre 2015*

Les Gérants de la Société, en date du 9 décembre 2015 à 18h00, ont décidé ce qui suit:

- Les Gérants M. Eduardo Alberto MALONE et Mme Ruth MINON BOLIVAR donnent mandat à Me Simone Retter d'enregistrer auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg leur changement d'adresse de résidence situé dorénavant à 1150-261 Lisbonne (Portugal), Travessa da Pena RL, 2<sup>o</sup> Andar.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Simone Retter

Référence de publication: 2016008619/16.

(160008196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

---

**NW CGR 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 200.067.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 12 janvier 2016*

Il résulte des décisions prises par l'Associé unique en date du 12 janvier 2016 que:

- Monsieur Marco Barcaglioni, employé privé, avec adresse professionnelle au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, a démissionné de son poste de gérant A de la Société, avec date effective au 11 janvier 2016.

- La société Wisteria Investment Management, ayant son siège social 13 Schlappgaass, L-9365 Eppeldorf, a démissionné de son poste de gérant B de la Société, avec date effective au 11 janvier 2016.

- Monsieur Michael Sullivan, employé privé, avec adresse professionnelle au 1819 Wazee Street, Denver, 80202, USA, né le 25 avril 1966 à Bridgeport (USA), a été nommé en tant que gérant A de la Société avec date effective au 11 janvier 2016 et ce pour une durée indéterminée.

- Monsieur Marco Barcaglioni, employé privé, avec adresse professionnelle au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, né le 1<sup>er</sup> décembre 1980 à Rome (Italie) a été nommé en tant que gérant B de la Société avec date effective au 11 janvier 2016 et ce pour une durée indéterminée.

Référence de publication: 2016008583/20.

(160007822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

---

**NW CGR 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 200.065.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 12 janvier 2016*

Il résulte des décisions prises par l'Associé unique en date du 12 janvier 2016 que:

- Monsieur Marco Barcaglioni, employé privé, avec adresse professionnelle au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, a démissionné de son poste de gérant A de la Société, avec date effective au 11 janvier 2016.

- Monsieur Michael Sullivan, employé privé, avec adresse professionnelle au 1819 Wazee Street, Denver, 80202, USA, né le 25 avril 1966 à Bridgeport (USA), a été nommé en tant que gérant A de la Société avec date effective au 11 janvier 2016 et ce pour une durée indéterminée.

Référence de publication: 2016008581/15.

(160007824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

---

**Momentum Investment Funds SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 99.640.

---

*Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 15 Octobre 2015*

Composition du conseil d'Administration:

- Il a été décidé de renouveler les mandats de Messieurs Glyn Aneurin Owen, Robert Rhodes, Austin O'Connor, Henry Kelly, Stefan Jordaan et Léon Basson en tant qu'administrateurs de la société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2016.

Au 15 Octobre 2015 le Conseil d'Administration se compose comme suit:

\* Monsieur Glyn Aneurin Owen (Président du Conseil d'Administration)

\* Monsieur Robert Rhodes

\* Monsieur Austin O'Connor

\* Monsieur Henry Kelly

\* Monsieur Stefan Jordaan

\* Monsieur Léon Basson

- Il a été décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, Société coopérative en tant que réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2016.

MOMENTUM MANAGED FUNDS SICAV-SIF

Au nom et pour le compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

*Agent Domiciliaire*

Référence de publication: 2016008520/27.

(160007833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

---

**Moongate Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.034.

---

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue le 30 décembre 2015 à Luxembourg que la clôture de la liquidation a été prononcée et qu'il faut procéder à la RADIATION de l'inscription prise sous la section

B n° 98 034, au nom de la Société MOONGATE HOLDING S.A.,

avec siège social au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Capital social: EUR 50.000.

Les livres et documents sociaux de la société seront conservés pendant une durée de 5 ans à l'adresse du siège social de la société.

Pour extrait conforme

Signature

*Le Liquidateur*

Référence de publication: 2016008526/19.

(160008160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

---

**NW CGR 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 200.073.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 12 janvier 2016*

Il résulte des décisions prises par l'Associé unique en date du 12 janvier 2016 que:

- La société Wisteria Investment Management, ayant son siège social 13 Schlappgaass, L-9365 Eppeldorf, a démissionné de son poste de gérant B de la Société, avec date effective au 11 janvier 2016.

- Madame Marine Capucine, Schrub, employée privée, avec adresse professionnelle au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, née le 28 octobre 1986 à Chalons-en-Champagne (France) a été nommée en tant que gérant B de la Société avec date effective au 11 janvier 2016 et ce pour une durée indéterminée.

Référence de publication: 2016008584/15.

(160007821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

**NW CGR 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 200.098.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 12 janvier 2016*

Il résulte des décisions prises par l'Associé unique en date du 12 janvier 2016 que:

- Monsieur Marco Barcaglioni, employé privé, avec adresse professionnelle au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, a démissionné de son poste de gérant A de la Société, avec date effective au 11 janvier 2016.

- Madame Marine Capucine Schrub, employée privée, avec adresse professionnelle au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, née le 28 octobre 1986 à Chalons-en-Champagne (France) a été nommée en tant que gérant A de la Société avec date effective au 11 janvier 2016 et ce pour une durée indéterminée.

Référence de publication: 2016008585/15.

(160007820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

**Pfizer PFE France Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 192.805.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de la Société en date du 28 décembre 2015, de nommer en tant que délégué de la gestion journalière de la Société avec effet au 28 décembre 2015 et ce pour une durée indéterminée;

- Monsieur Christophe Plantegenet, né le 10 octobre 1970 à Wassy, France, résidant professionnellement au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Avec le pouvoir de signature suivant:

«Pouvoir de signature individuel pour toute question relative aux ressources humaines sans limitations de montant, et signature individuelle dans tous les autres domaines pour engager des dépenses ou emprunts jusqu'à un montant de USD 50,000.00.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Référence de publication: 2016008621/18.

(160007551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

**Salam Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 172.542.

—  
En date du 7 janvier 2016, l'associé unique de la Société a pris acte de la décision suivante:

- Renouvellement du mandat de Avega Révision S.à r.l. de son poste de Commissaire aux comptes avec effet au 7 janvier 2016, jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016008694/11.

(160007372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

---

**Plemont Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 130.981.

*Extrait des résolutions de l'actionnaire unique*

En date du 6 janvier 2016, l'actionnaire unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Mathieu Villaume, de son mandat d'administrateur unique de la Société avec effet au 16 novembre 2015,

- de nommer Monsieur Karim Reziouk né le 5 février 1975 à Hayange, France, avec adresse professionnelle au 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg en tant qu'administrateur unique de la Société avec effet au 16 novembre 2015 pour une période déterminée jusqu'au 15 novembre 2021,

Pour extrait

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2016008648/17.

(160007860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

---

**Compagnie Financière Otto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 51, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 173.558.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société tenue en date du 31 décembre 2015*

Il résulte dudit procès-verbal que l'Assemblée prend acte du transfert de siège social de la société 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg au 51, route d'Arlon L-1140 Luxembourg avec effet le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2016050148/12.

(160007953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

---

**Crono S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 192.432.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que:

- M. Fabio Mastrosimone a démissionné de son mandat d'administrateur de la société avec effet au 22 octobre 2015;
- M. Eddy Dôme a démissionné de son mandat d'administrateur de la société avec effet au 18 novembre 2015;
- European Trust Services (Luxembourg) S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société avec effet au 18 novembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Référence de publication: 2016050152/15.

(160008024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

---

**Ciné Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 75.068.

I. Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 2 octobre 2015, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de CINE-INVEST BRUGGE, avec siège social au 7, Fazantenlaan, 1653 Dworp, Belgique, représentée par Jean-Max Elizé, avec adresse professionnelle au 7, Fazantenlaan, 1653 Dworp, Belgique, de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat

- Acceptation de la démission d'ARGOS FINANCE, avec siège social au 7, Fazantenlaan, 1653 Dworp, Belgique, représentée par Jean-Max Elizé, avec adresse professionnelle au 7, Fazantenlaan, 1653 Dworp, Belgique, de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat;

- Nomination de Samuel Kreber, avec adresse professionnelle au 22, Grand-Rue, 3<sup>ème</sup> étage, L-1660 Luxembourg, au mandat d'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2020 et qui se tiendra en 2021

II. Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 30 novembre 2015, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission d'ENTRACTE S.A., avec siège social au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, représentée par Max Galowich, avec adresse professionnelle au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat;

- Nomination de Fabien Manguette, avec adresse professionnelle au 22, Grand-Rue, 3<sup>ème</sup> étage, L-1660 Luxembourg, au mandat d'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2020 et qui se tiendra en 2021.

- Transfert du siège social de la Société du 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg au 22, Grand-Rue, 3<sup>ème</sup> étage, L-1660 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Référence de publication: 2016050170/30.

(160007665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

---

#### **Cofre Renewables S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

**Capital social: EUR 1.200.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 158.933.

—  
*Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 1<sup>er</sup> avril 2014*

L'assemblée décide de reconduire le mandat des membres du Conseil de Surveillance jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

*Pour la société*

Référence de publication: 2016050176/12.

(160007900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

---

#### **Colors Investment, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 181.535.

—  
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration a pris connaissance de la démission de Monsieur Sylvain Feraud, de son poste d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration, avec adresse professionnelle 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a effet du 26 juin 2015.

Le Conseil d'Administration a décidé, par la signature d'une résolution circulaire datée du 23 décembre 2015, de coopter Monsieur Maxime Causin, avec adresse professionnelle 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en qualité d'Administrateur du Fonds, en remplacement de Monsieur Sylvain Feraud, avec effet immédiat, et ce, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Le Conseil d'Administration a également décidé, par la signature de la résolution circulaire susmentionnée, de nommer Madame Margherita Balerna Bommartini, en qualité de Président du Conseil d'Administration du Fonds.

*Pour Colors Investment*

Référence de publication: 2016050178/18.

(160007913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

---

**Europe Mezz Holdco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 25.001,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 201.034.

Suite à un apport en nature de 25.001 parts sociales sous forme nominative de l'associé unique de la Société, Europe Hotel Holdings (MI), LLC, à la société:

- Europe Mezz Holdco 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 201019,

intervenu lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société Europe Mezz Holdco 1 S.à r.l., qui s'est tenue devant notaire en date du 7 décembre 2015.

Les 25.001 parts sociales sous forme nominative de la Société sont désormais détenues par le nouvel associé unique de la Société Europe Mezz Holdco 1 S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Europe Mezz Holdco 2 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016050866/21.

(160007758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

**EAVF BEN Neumunster Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 130.384.

En date du 23 décembre 2015, le contrat de domiciliation entre SGG S.A. et la société EAVF BEN Neumunster S.à r.l. (en faillite), établie au 412F, route d'Esch, L- 1030 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B130384 a été résilié et met donc fin à la convention de domiciliation avec effet au 23 décembre 2015.

Fait à Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Certifié sincère et conforme

*Pour EAVF BEN Neumunster S.à r.l.*

Référence de publication: 2016050877/12.

(160007114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

**EAVF BEN Uelzen Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 130.405.

En date du 23 décembre 2015, le contrat de domiciliation entre SGG S.A. et la société EAVF BEN Uelzen S.à r.l. (en faillite), établie au 412F, route d'Esch, L- 1030 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B130405 a été résilié et met donc fin à la convention de domiciliation avec effet au 23 décembre 2015.

Fait à Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Certifié sincère et conforme

*Pour EAVF BEN Uelzen S.à r.l.*

Référence de publication: 2016050878/12.

(160007119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

**Eco Shine Cleaning S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 44, rue Louis Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 173.344.

*Extrait de la décision collective du 17 mai 2015*

Les associés acceptent à l'unanimité la cession de parts intervenue entre M. Souïd M'HAMMED et M. Abdelkader BELESGAA le 17 mai 2015, par laquelle M. Souïd M'HAMMED cède la totalité de ses parts, à savoir 15/100 parts à M. Abdelkader BELESGAA.

La nouvelle répartition des parts est donc la suivante:

M. Olivier SCAVAZZA . . . . .	25 parts
M. Mauro GIACOMETTI . . . . .	20 parts
M. Eric CAVALLI . . . . .	20 parts
M. Abdelkader BELESGAA . . . . .	35 parts
TOTAL . . . . .	100 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE PLETSCHETTE, MEISCH & ASSOCIES S.A.  
*CONSEIL FISCAL EXPERTISE COMPTABLE ASSISTANCE EN ORGANISATION*  
 B.P. 325  
 L-4004 ESCH/ALZETTE  
 Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2016050881/25.

(160007417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

**White Star S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 250.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 182.927.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of December, before Us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of White Star S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 182927 and having a share capital of EUR 250,000 (the Company).

The Company was incorporated on 19 December 2013 pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 382 on 11 February 2014. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 20 December 2013 pursuant to a deed of Maître Henri Beck, above-mentioned, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 453 on 19 February 2014.

There appeared:

1. The White Tiger Trust, a trust established under the laws of Jersey, duly represented by its trustee, Elian Trustee (Jersey) Limited, having its registered office at 44 Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG (White Trust),

represented by Peggy Simon, notary's clerk, residing professionally in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal;

2. Kors Trust, a trust established under the laws of the Isle of Man, duly represented by its trustee, First Names Trust Company (Isle of Man) Limited, having its registered address at International House, Castle Hill, Victoria Road, Douglas, Isle of Man IM2 4RB (Kors Trust),

represented by Peggy Simon, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal;

3. Green Stone FZE, a corporation incorporated in the RAK Free Trade Zone under Licence No. 0948, having its registered address at P.O. Box 10559, Ras Al Kaimah, United Arab Emirates (Green Stone and together with White Trust and Kors Trust, the Shareholders);

represented by Peggy Simon, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal;

Such powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. They are the current shareholders of the Company (the Shareholders);

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices.

2. Decrease of the share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) so as to reduce it from its current amount of two hundred fifty thousand euro (EUR 250,000) to two hundred thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 237,500), by way of the redemption and immediate cancellation of twelve thousand five

hundred (12,500) sub-class B10 tracker shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each held by the Shareholders for an aggregate repurchase price of ten million thirteen thousand six hundred thirty-three euro and thirty-four cent (EUR 10,013,633.34), being the EUR equivalent of ten million six hundred twenty-one thousand one hundred sixty United States dollars and forty-eight cents (USD 10,621,160.48) based on the exchange rate pursuant to which EUR 1 = USD 1.06067, to be paid in cash and in United States dollars by the Company to its shareholders on a pro rata basis.

3. Subsequent amendment to articles 5.1 and 5.2 of the Articles in order to reflect the decrease of the share capital specified under item 2. above.

4. Subsequent amendment to articles 7.4, 16.6 and 16.7 of the Articles in order to reflect the above mentioned changes.

4. Delegation of powers to amend the shareholder register in order to reflect the cancellation of the sub-class B10 tracker shares.

Now, therefore, the Shareholders, acting through their proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The entire share capital of the Company being represented at the Meeting, the Shareholders resolve to waive the convening notices as they consider themselves as duly convened and declare perfectly knowing the agenda which has been communicated to each of them in advance.

#### *Second resolution*

The Shareholders resolve to decrease share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) so as to reduce it from its current amount of two hundred fifty thousand euro (EUR 250,000) to two hundred thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 237,500), by way of the redemption and immediate cancellation of twelve thousand five hundred (12,500) sub-class B10 tracker shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each held by the Shareholders an aggregate repurchase price of ten million thirteen thousand six hundred thirty-three euro and thirty-four cent (EUR 10,013,633.34), being the EUR equivalent of ten million six hundred twenty-one thousand one hundred sixty United States dollars and forty-eight cents (USD 10,621,160.48) based on the exchange rate pursuant to which EUR 1 = USD 1.06067 (the Repurchase Price), to be paid in cash and in United States dollars by the Company to its shareholders on a pro rata basis as follows:

Shareholder	Number of B10 tracker shares	Repurchase price (in EUR)	Repurchase price (in USD)
White Trust . . . . .	9,500	EUR 7,610,361.34	USD 8,072,081.97
Kors Trust . . . . .	625	EUR 500,681.67	USD 531,058.02
Green Stone . . . . .	2,375	EUR 1,902,590.33	USD 2,018,020.49
Total . . . . .	12,500	EUR 10,013,633.34	USD 10,621,160.48

The Shareholders acknowledge that the Repurchase Price has been calculated by the board of managers of the Company in accordance with article 7 of the Articles.

#### *Third resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Shareholders resolve to amend articles 5.1 et 5.2 of the Articles, which will henceforth have the following wording:

“ **5.1.** The issued capital of the Company is set at two hundred thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 237,500) divided into two hundred thirty-seven thousand five hundred (237,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (collectively the Shares), which are divided into:

- one hundred and twenty five thousand (125,000) class A tracker shares (collectively the A Tracker Shares), which are further divided into:

\* twelve thousand five hundred (12,500) sub-class A1 tracker shares, all subscribed and fully paid up (A1 Tracker Shares);

\* twelve thousand five hundred (12,500) sub-class A2 tracker shares, all subscribed and fully paid up (A2 Tracker Shares);

\* twelve thousand five hundred (12,500) sub-class A3 tracker shares, all subscribed and fully paid up (A3 Tracker Shares);

\* twelve thousand five hundred (12,500) sub-class A4 tracker shares, all subscribed and fully paid up (A4 Tracker Shares);

\* twelve thousand five hundred (12,500) sub-class A5 tracker shares, all subscribed and fully paid up (A5 Tracker Shares);

\* twelve thousand five hundred (12,500) sub-class A6 tracker shares, all subscribed and fully paid up (A6 Tracker Shares);

- \* twelve thousand five hundred (12,500) sub-class A7 tracker shares, all subscribed and fully paid up (A7 Tracker Shares);
- \* twelve thousand five hundred (12,500) sub-class A8 tracker shares, all subscribed and fully paid up (A8 Tracker Shares);
- \* twelve thousand five hundred (12,500) sub-class A9 tracker shares, all subscribed and fully paid up (A9 Tracker Shares); and
- \* twelve thousand five hundred (12,500) sub-class A10 tracker shares, all subscribed and fully paid up (A10 Tracker Shares); and
  - one hundred twelve thousand five hundred (112,500) class B tracker shares (collectively the B Tracker Shares), which are further divided into:
    - \* twelve thousand five hundred (12,500) sub-class B1 tracker shares, all subscribed and fully paid up (B1 Tracker Shares);
    - \* twelve thousand five hundred (12,500) sub-class B2 tracker shares, all subscribed and fully paid up (B2 Tracker Shares);
    - \* twelve thousand five hundred (12,500) sub-class B3 tracker shares, all subscribed and fully paid up (B3 Tracker Shares);
    - \* twelve thousand five hundred (12,500) sub-class B4 tracker shares, all subscribed and fully paid up (B4 Tracker Shares);
    - \* twelve thousand five hundred (12,500) sub-class B5 tracker shares, all subscribed and fully paid up (B5 Tracker Shares);
    - \* twelve thousand five hundred (12,500) sub-class B6 tracker shares, all subscribed and fully paid up (B6 Tracker Shares);
    - \* twelve thousand five hundred (12,500) sub-class B7 tracker shares, all subscribed and fully paid up (B7 Tracker Shares);
    - \* twelve thousand five hundred (12,500) sub-class B8 tracker shares, all subscribed and fully paid up (B8 Tracker Shares); and
    - \* twelve thousand five hundred (12,500) sub-class B9 tracker shares, all subscribed and fully paid up (B9 Tracker Shares).”

“ 5.2. For the purposes of these Articles, the A1 Tracker Shares, A2 Tracker Shares, A3 Tracker Shares, A4 Tracker Shares, A5 Tracker Shares, A6 Tracker Shares, A7 Tracker Shares, A8 Tracker Shares, A9 Tracker Shares, A10 Tracker Shares, B1 Tracker Shares, B2 Tracker Shares, B3 Tracker Shares, B4 Tracker Shares, B5 Tracker Shares, B6 Tracker Shares, B7 Tracker Shares, B8 Tracker Shares and B9 Tracker Shares (or any other class or sub-class of Shares in issue) shall each be referred as a separate Class of Shares or a Class.”

#### *Fourth resolution*

The Shareholders resolve to amend articles 7.4, 16.6 and 16.7 of the Articles, which will henceforth have the following wording:

“ 7.4. In the case of any repurchase and cancellation of a whole Class of B Tracker Shares, such repurchase and cancellation of B Tracker Shares shall be made in the following order:

- (i) B9 Tracker Shares;
- (ii) B8 Tracker Shares;
- (iii) B7 Tracker Shares;
- (iv) B6 Tracker Shares;
- (v) B5 Tracker Shares;
- (vi) B4 Tracker Shares;
- (vii) B3 Tracker Shares;
- (viii) B2 Tracker Shares; and
- (ix) B1 Tracker Shares (as long as A1 Tracker Shares have not already been repurchased / cancelled).”

“ 16.6. In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from B Tracker Shares Available Amount, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- (i) first, the holders of B1 Tracker Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point one per cent (0.10%) of the nominal value of the B1 tracker Shares held by them, then;
- (ii) the holders of B2 Tracker Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point two per cent (0.20%) of the nominal value of the B2 Tracker Shares held by them, then;
- (iii) the holders of B3 Tracker Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point three per cent (0.30%) of the nominal value of the B3 Tracker Shares held by them, then;

(iv) the holders of B4 Tracker Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point four per cent (0.40%) of the nominal value of the B4 Tracker Shares held by them, then;

(v) the holders of B5 Tracker Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point five per cent (0.50%) of the nominal value of the B5 Tracker Shares held by them, then;

(vi) the holders of B6 Tracker Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point six per cent (0.60%) of the nominal value of the B6 Tracker Shares held by them, the;

(vii) the holders of B7 Tracker Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point seven per cent (0.70%) of the nominal value of the B7 Tracker Shares held by them, then;

(viii) the holders of B8 Tracker Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point eight per cent (0.80%) of the nominal value of the B8 Tracker Shares held by them, then;

(ix) the holders of B9 Tracker Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.”

“ 16.7. Should the whole last outstanding class of B Tracker Shares (by numerical order, e.g., initially the B9 Tracker Shares) have been repurchased and cancelled in accordance with Article 7 of these Articles at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of B Tracker Shares in the reverse numerical order (e.g., initially the B8 Tracker Shares).”

#### *Fifth resolution*

The Shareholders resolve to authorise and empower any manager of the Company, each acting individually on behalf of the Company, to amend the shareholder register of the Company in order to reflect the cancellation of the subclass B10 tracker shares.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the representative of the appearing parties, he signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille quinze, le dix-huit décembre, par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s’est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) des associés de White Star S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg dont le siège social se situe au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182927 et disposant d’un capital social de EUR 250.000 (la Société).

La Société a été constituée le 19 décembre 2013 suivant un acte de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 382 du 11 février 2014. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 20 décembre 2013 suivant un acte de Maître Henri Beck, susmentionné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 453 du 19 février 2014.

ONT COMPARU:

1. The White Tiger Trust, un trust régi par les lois de Jersey, valablement représenté par son trustee, Elian Trustee (Jersey) Limited, dont le siège social est établi au 44 Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG (White Trust),

représenté par Peggy Simon, cleric de notaire, résidant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé,

2. Kors Trust, un trust régi par les lois de l’Île de Man, valablement représenté par son trustee, First Names Trust Company (Isle of Man) Limited, dont le siège social est établi au International House, Castle Hill, Victoria Road, Douglas, Île de Man IM2 4RB (Kors Trust);

représenté par Peggy Simon, prénommée, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé,

3. Green Zone FZE, une société constituée dans la zone de libre-échange RAK sous le numéro de licence 0948, dont le siège social est établi P.O. Box 10559, Ras Al Kaimah, Emirats Arabes Unis (Green Zone et avec White Trust et Kors Trust, les Associés);

représenté par Peggy Simon, prénommée, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé,

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l’enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

I. Qu’elles sont les associés actuels de la Société (les Associés);

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Renonciation aux convocations.

2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) afin de le réduire de son montant actuel de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000) à deux cent trente-sept mille cinq cents euros (EUR 237.500) par le rachat et l'annulation immédiate de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales traçantes de sous-classe B10 d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune détenues par les Associés pour un prix de rachat total de dix millions treize mille six cent trente-trois euros et trente-quatre centimes (EUR 10.013.633,34), soit l'équivalent en euros de dix millions six cent vingt-et-un mille cent soixante dollars américains et quarante-huit centimes (USD 10.621.160,48) au taux de change de EUR 1 = USD 1,06067, qui sera payé en numéraire et en dollars américains par la Société à ses associés de manière proportionnelle.

3. Modification subséquente des articles 5.1 et 5.2 des Statuts afin de refléter la réduction du capital social adoptée au point 2. ci-dessus.

4. Modification subséquente des articles 7.4, 16.6 et 16.7 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus.

5. Délégation de pouvoirs pour modifier le registre des associés afin d'y refléter l'annulation des parts sociales traçantes de sous-classe B10.

Ainsi, les Associés, agissant par leur mandataire, ont demandé au notaire d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représenté à la présente Assemblée, les Associés décident de renoncer aux formalités de convocation, comme ils se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

*Deuxième résolution*

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) afin de le réduire de son montant actuel de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000) à deux cent trente-sept mille cinq cents euros (EUR 237.500) par le rachat et l'annulation immédiate de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales traçantes de sous-classe B10 d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune détenues par les Associés pour un prix de rachat total de dix millions treize mille six cent trente-trois euros et trente-quatre centimes (EUR 10.013.633,34), soit l'équivalent en euros de dix millions six cent vingt-et-un mille cent soixante dollars américains et quarante-huit centimes (USD 10.621.160,48) au taux de change de EUR 1 = USD 1,06067 (le Prix de Rachat), qui sera payé en numéraire et en dollars américains par la Société à ses associés de manière proportionnelle, comme suit:

Associé	Nombre de parts sociales traçantes de sous-classe B10	Prix de rachat (en EUR)	Prix de rachat (en USD)
White Trust . . . . .	9.500	EUR 7.610.361,34	USD 8.072.081,97
Kors Trust . . . . .	625	EUR 500.681,67	USD 531.058,02
Green Stone . . . . .	2.375	EUR 1.902.590,33	USD 2.018.020,49
Total . . . . .	12.500	EUR 10.013.633,34	USD 10.621.160,48

Les Associés prennent acte du fait que le Prix de Rachat a été calculé par le conseil de gérance de la Société conformément à l'article 7 des Statuts.

*Troisième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, les Associés décident de modifier les articles 5.1 et 5.2 des Statuts de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à deux cent trente-sept mille cinq cents euros (EUR 237.500,-), représenté par deux cent trente-sept mille cinq cents (237.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (collectivement les Parts Sociales), réparties de la manière suivante:

- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales traçantes de classe A (ensemble, les Parts Sociales Traçantes A), sous-divisées comme suit:

\* douze mille cinq cent (12.500) parts sociales traçantes de sous-classe A1, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Traçantes A1);

\* douze mille cinq cent (12.500) parts sociales traçantes de sous-classe A2, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Traçantes A2);

\* douze mille cinq cent (12.500) parts sociales traçantes de sous-classe A3, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Traçantes A3);

\* douze mille cinq cent (12.500) parts sociales traçantes de sous-classe A4, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Traçantes A4);

\* douze mille cinq cent (12.500) parts sociales traçantes de sous-classe A5, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Traçantes A5);

\* douze mille cinq cent (12.500) parts sociales traçantes de sous-classe A6, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Traçantes A6);

\* douze mille cinq cent (12.500) parts sociales traçantes de sous-classe A7, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Traçantes A7);

\* douze mille cinq cent (12.500) parts sociales traçantes de sous-classe A8, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Traçantes A8);

\* douze mille cinq cent (12.500) parts sociales traçantes de sous-classe A9, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Traçantes A9); et

\* douze mille cinq cent (12.500) parts sociales traçantes de sous-classe A10, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Traçantes A10); et

- cent douze mille cinq cents (112.500) parts sociales traçantes de classe B (ensemble les Parts Sociales Traçantes B), sous-divisées comme suit:

\* douze mille cinq cent (12.500) parts sociales traçantes de sous-classe B1, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Traçantes B1);

\* douze mille cinq cent (12.500) parts sociales traçantes de sous-classe B2, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Traçantes B2);

\* douze mille cinq cent (12.500) parts sociales traçantes de sous-classe B3, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Traçantes B3);

\* douze mille cinq cent (12.500) parts sociales traçantes de sous-classe B4, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Traçantes B4);

\* douze mille cinq cent (12.500) parts sociales traçantes de sous-classe B5, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Traçantes B5);

\* douze mille cinq cent (12.500) parts sociales traçantes de sous-classe B6, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Traçantes B6);

\* douze mille cinq cent (12.500) parts sociales traçantes de sous-classe B7, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Traçantes B7);

\* douze mille cinq cent (12.500) parts sociales traçantes de sous-classe B8, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Traçantes B8); et

\* douze mille cinq cent (12.500) parts sociales traçantes de sous-classe B9, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Traçantes B9).»

« 5.2. Aux fins des présents Statuts, les Parts Sociales Traçantes A1, Parts Sociales Traçantes A2, Parts Sociales Traçantes A3, Parts Sociales Traçantes A4, Parts Sociales Traçantes A5, Parts Sociales Traçantes A6, Parts Sociales Traçantes A7, Parts Sociales Traçantes A8, Parts Sociales Traçantes A9, Parts Sociales Traçantes A10, Parts Sociales Traçantes B1, Parts Sociales Traçantes B2, Parts Sociales Traçantes B3, Parts Sociales Traçantes B4, Parts Sociales Traçantes B5, Parts Sociales Traçantes B6, Parts Sociales Traçantes B7, Parts Sociales Traçantes B8 et les Parts Sociales Traçantes B9 (ou tout autre classe ou sous-classe de Parts Sociales en circulation) seront désignées comme une Classe de Parts Sociales séparée ou comme une Classe.»

#### *Quatrième résolution*

Les Associés décident de modifier les articles 7.4, 16.6 et 16.7 des Statuts de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

« 7.4. En cas de tout rachat et annulation d'une entière Classe de Parts Sociales Traçantes B, ledit rachat et annulation de Parts Sociales Traçantes B sera effectué dans l'ordre suivant:

(i) Parts Sociales Traçantes B9;

(ii) Parts Sociales Traçantes B8;

(iii) Parts Sociales Traçantes B7;

(iv) Parts Sociales Traçantes B6;

(v) Parts Sociales Traçantes B5;

(vi) Parts Sociales Traçantes B4;

(vii) Parts Sociales Traçantes B3;

(viii) Parts Sociales Traçantes B2; et

(ix) Parts Sociales Traçantes B1 (tant que les Parts Sociales Traçantes A1 n'ont pas déjà été rachetées/annulées).»

« 16.6. Lorsque la Société décide une année de procéder à des distributions de dividendes sur le Montant Disponible des Parts Sociales Traçantes B, le montant affecté sera reversé dans l'ordre suivant:

(i) premièrement, les détenteurs des Parts Sociales Traçantes B1 recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule dix pour cent (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales Traçantes B1 qu'ils détiennent; puis

(ii) les détenteurs des Parts Sociales Traçantes B2 recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales Traçantes B2 qu'ils détiennent; puis

(iii) les détenteurs des Parts Sociales Traçantes B3 recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales Traçantes B3 qu'ils détiennent; puis

(iv) les détenteurs des Parts Sociales Traçantes B4 recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales Traçantes B4 qu'ils détiennent; puis

(v) les détenteurs des Parts Sociales Traçantes B5 recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales Traçantes B5 qu'ils détiennent; puis

(vi) les détenteurs des Parts Sociales Traçantes B6 recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule soixante pour cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales Traçantes B6 qu'ils détiennent; puis

(vii) les détenteurs des Parts Sociales Traçantes B7 recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule soixante-dix pour cent (0,70%) de la valeur nominale des Parts Sociales Traçantes B7 qu'ils détiennent; puis

(viii) les détenteurs des Parts Sociales Traçantes B8 recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule quatre-vingt pour cent (0,80%) de la valeur nominale des Parts Sociales Traçantes B8 qu'ils détiennent; et

(ix) les détenteurs des Parts Sociales Traçantes B9 recevront le solde restant de ladite distribution de dividendes.»

« 16.7. Dans le cas où l'ensemble de la dernière classe en circulation des Parts Sociales Traçantes B (dans l'ordre numéraire, par exemple, d'abord les Parts Sociales Traçantes B9) a été rachetée et annulée conformément à l'article 7 des présents Statuts au moment de la distribution, le solde restant de la distribution de dividendes sera alors affecté à la précédente classe des Parts Sociales Traçantes B en circulation dans l'ordre numéraire inversé (par exemple, en commençant par les Parts Sociales Traçantes B8).

#### *Cinquième résolution*

Les Associés décident de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, agissant individuellement pour le compte de la Société, pour modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter l'annulation des parts sociales traçantes de sous-classe B10.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu au mandataire des parties comparantes qui a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 22 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11491. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 04 janvier 2016.

Référence de publication: 2016002558/365.

(160000681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

**CPP Investment Board Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 142.455.450,00.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 10-12, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 111.828.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of December,  
before Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of CPP Investment Board Europe S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 10-12, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 111.828, having a share capital of one hundred eighteen million five hundred fifty-six thousand one hundred twenty-five Euro (EUR 118,556,125.-) (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, on October 20, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on February 23, 2006 under number 398. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, acting in replacement of Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg, dated October 6, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on December 3, 2015 under number 3262.

THERE APPEARED:

CPPIB, Luxembourg Branch, having its registered office at 10-12, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 187.621, being the Luxembourg branch of Canada Pension Plan Investment Board, a Canadian Crown corporation created by the Canada Pension Plan Investment Board Act, c.40, 1997, in December 1997 and having its registered office at One Queen Street East, Suite 2500, Toronto, ON M5C 2W5, Canada (the Sole Shareholder),

duly represented by Peggy SIMON, notary's clerk, with professional address in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of twentythree million eight hundred ninety-nine thousand three hundred twenty-five Euro (EUR 23,899,325.-) so as to bring it from its current amount of one hundred eighteen million five hundred fifty-six thousand one hundred twenty-five Euro (EUR 118,556,125.-), represented by four million seven hundred forty-two thousand two hundred forty-five (4,742,245) shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each to the amount of one hundred forty-two million four hundred fifty-five thousand four hundred fifty Euro (EUR 142,455,450.-) by way of the issuance of nine hundred fifty-five thousand nine hundred seventy-three (955,973) new shares in registered form having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each;

2. Subscription and payment of the share capital increase by way of a contribution in cash;

3. Amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the share capital increase adopted under item 1 above;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed for and on behalf of the Company with the registration of such changes; and

5. Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-three million eight hundred ninety-nine thousand three hundred twenty-five Euro (EUR 23,899,325.-) so as to bring it from its current amount of one hundred eighteen million five hundred fifty-six thousand one hundred twenty-five Euro (EUR 118,556,125.-), represented by four million seven hundred forty-two thousand two hundred forty-five (4,742,245) shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each to the amount of one hundred forty-two million four hundred fifty-five thousand four hundred fifty Euro (EUR 142,455,450.-) by way of the issuance of nine hundred fifty-five thousand nine hundred seventy-three (955,973) new shares in registered form having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription for, and full payment of, the share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for nine hundred fifty-five thousand nine hundred seventy-three (955,973) new shares in registered form, having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an amount of two hundred sixty-five million six hundred sixty-six thousand United States Dollars (USD 265,666,000.-) being the equivalent of two hundred

thirty eight million nine hundred ninety-three thousand one hundred thirty-three Euro and sixty cents (EUR 238,993,133.60) at the exchange rate of USD 1=EUR 0.8996 as published by the European Central Bank on 21 December 2015 (the Contribution).

The Contribution shall be allocated as follows:

(i) twenty-three million eight hundred ninety-nine thousand three hundred twenty-five Euro (EUR 23,899,325.-) to the share capital of the Company; and

(ii) two hundred fifteen million ninety-three thousand eight hundred eight Euro and sixty Euro cents (EUR 215,093,808.60) to the share premium account of the Company.

The amount of the Contribution is at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

#### *Third resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1. of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ 5.1. The share capital is set at one hundred forty-two million four hundred fifty-five thousand four hundred fifty Euro (EUR 142,455,450.-) represented by five million six hundred ninety-eight thousand two hundred eighteen (5,698,218) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.”

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed for and on behalf of the Company with the registration of such changes.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour de décembre,  
par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,  
s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de CPP Investment Board Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 10-12, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.828 et disposant d'un capital social s'élevant à cent dix-huit millions cinq cent cinquante-six mille cent vingt-cinq euros (EUR 118.556.125,-) (la Société), constituée suivant un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, le 20 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 23 février 2006 numéro 398. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, agissant en remplacement de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, le 6 octobre 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 3 décembre 2015 numéro 3262.

#### **A COMPARU:**

CPPIB, Luxembourg Branch, dont le siège social se situe au 10-12, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.621, qui est la succursale luxembourgeoise de Canada Pension Plan Investment Board, une société d'État canadienne constituée en vertu du Canada Pension Plan Investment Board Act, c.40, 1997, en décembre 1997, dont le siège social est établi au One Queen Street East, Suite 2500, Toronto, ON M5C 2W5, Canada (l'Associé Unique),

dûment représenté par Peggy SIMON, clerc de notaire, de résidence professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-trois millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois vingt-cinq euros (EUR 23.899.325,-) de sorte de le porter de son montant actuel de cent dix-huit millions cinq cent cinquante-six mille cent vingt-cinq euros (EUR 118.556.125,-), représenté par quatre millions sept cent quarante-deux mille deux cent quarante-cinq (4.742.245) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune au montant de cent quarante-deux millions quatre cent cinquante-cinq mille quatre cent cinquante euros (EUR 142.455.450,-) par voie d'émission de neuf cent cinquante-cinq mille neuf cent soixante-treize (955.973) nouvelles parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;

2. Souscription et libération de l'augmentation de capital social par voie d'apport en numéraire;

3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital social mentionnée au point 1 ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement desdits changements; et

5. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-trois million huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois vingt-cinq euros (EUR 23.899.325,-) de sorte de le porter de son montant actuel de cent dix-huit millions cinq cent cinquante-six mille cent vingt-cinq euros (EUR 118.556.125,-), représenté par quatre millions sept cent quarante-deux mille deux cent quarante-cinq (4.742.245) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune au montant de cent quarante-deux millions quatre cent cinquante-cinq mille quatre cent cinquante euros (EUR 142.455.450,-) par voie d'émission de neuf cent cinquante-cinq mille neuf cent soixante-treize (955,973) nouvelles parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à, et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

#### *Souscription - Libération*

Sur ce, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux neuf cent cinquante-cinq mille neuf cent soixante-treize (955.973) nouvelles parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de deux cent soixante-cinq millions six-cent soixante-six mille dollars américains (USD 265.666.000,-), soit l'équivalent de deux cent trente-huit millions neuf cent quatre-vingt-treize mille cent trente-trois euros et soixante centime d'euros (EUR 238.993.133,60), au taux de USD 1 = EUR 0,8996 tel que publié par la Banque Centrale Européenne le 21 Décembre 2015 (l'Apport).

L'Apport sera affecté comme suit:

(i) vingt-trois millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois vingt-cinq euros (EUR 23.899.325,-) au capital social de la Société; et

(ii) deux cent quinze millions quatre-vingt-treize mille huit cent huit euros et soixante centimes d'euros (EUR 215.093.808,60) au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant de l'Apport est à la disposition de la Société, dont la preuve a été fournie au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

#### *Troisième résolution*

En conséquence de la précédente résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

“ **5.1.** Le capital social est fixé à cent quarante-deux millions quatre cent cinquante-cinq mille quatre cent cinquante euros (EUR 142.455.450,-) représenté par cinq millions six-cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent dix-huit (5.698.218) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.”

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement desdits changements.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est libellé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte est passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, le mandataire a signé avec nous le notaire, le présent acte original.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 28 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11662. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): N DIEDERICH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 30 décembre 2015.

Référence de publication: 2016000997/185.

(150240106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

**Zetta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.036.452,00.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 160.880.

In the year two thousand and fifteen, the twenty-first day of December.

Before us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Zetta S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160.880, having a share capital of EUR 1,036,452.- (the Company), incorporated on 9 May 2011 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° -1723 of 29 July 2011. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended on 30 Avril 2012 pursuant to a deed of the same notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 2504 of 9 October 2012.

There appeared:

RP Explorer Master Fund, a corporation incorporated under the laws of the Cayman Islands, with its registered office at P.O. Box 2636, Strathvale House, 90 North Church Street, Grand Cayman, Cayman Islands KY1-1102 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Peggy Simon, employee, residing professionally in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the appearing party holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
2. Appointment of SECURED INTERNATIONAL TRANSACTIONS SERVICES S.A., as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company;
3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
4. Decision to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company;
5. Decision to grant full and complete discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandates; and

6. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire).

*Second resolution*

The Meeting resolves to appoint SECURED INTERNATIONAL TRANSACTIONS SERVICES S.A., a public company limited by shares (société anonyme) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.718 as liquidator of the Company (the Liquidator). The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under its sole signature for the performance of its duties.

*Third resolution*

The Meeting further resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate some of its powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to grant full and complete discharge to the current managers of the Company for the performance of their respective mandates.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Echternach, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, the proxy-holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-unième jour du mois de décembre.

Par-devant nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Zetta S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.880 et disposant d'un capital social de EUR 1,036,452.- (la Société). La Société a été constituée le 9 mai 2011 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 1723 of 29 Juillet 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) les statuts ont été modifiés le 30 avril 2012 suivant un acte du même notaire; demeurant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 2504 du 9 octobre 2012.

A comparu:

RP Explorer Master Fund, une société constituée et régie par les lois des Iles Caïman, dont le siège social est établi au PO Box 2636, Strathvale House, 90 North Church Street, Grand Cayman, les Iles Caïman KY1-1102 (l'Associé Unique), ici représentée par Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la partie comparante détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Nomination de SECURED INTERNATIONAL TRANSACTIONS SERVICES S.A., en tant que liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;
4. Décision de confier au liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société;
5. Décision d'octroyer pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs; et
6. Divers

III. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de dissoudre avec effet immédiat et de volontairement mettre la Société en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer SECURED INTERNATIONAL TRANSACTIONS SERVICES S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.718, comme liquidateur de la Société (le Liquidateur). Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide en outre d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide d'octroyer pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate, qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 28 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11634. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): N. DIEDERICH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 04 janvier 2016.

Référence de publication: 2016002574/139.

(16000291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

---

**Hexalonia Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9970 Leithum, 3, Wirwelt.

R.C.S. Luxembourg B 202.723.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the tenth of December.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Marc LEFEBVRE, employee, born in Rocourt (Belgium), on 30 August 1976, residing professionally at 3, Wirwelt, L-9970 Leithum;

here represented by Annick Braquet, employee, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registered authorities.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which he declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**I. Name, Duration, Object, Registered Office**

**Art. 1.** There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of "HEXALONIA HOLDINGS S.A." (hereinafter the "Company").

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 3.** The company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transfers of real estate or on movable property.

The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to group companies any support, loans, advances or guarantees.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Leithum, Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

**II. Corporate Capital, Shares**

**Art. 5.** The corporate share capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) divided into thirty-one thousand (31,000) shares with a par value of ONE EURO (1.- EUR) per share.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

**Art. 6.** The shares of the Company will be in registered form.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The

Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

### **III. General meetings of Shareholders**

#### **Decision of the shareholders**

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the twentieth day of the month of May of each year at 11.00 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of visioconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

### **IV. Board of Directors**

**Art. 9.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

**Art. 10.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram,

telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of visioconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 11.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

**Art. 12.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 13.** The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

## V. Supervision of the Company

**Art. 14.** The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

## VI. Accounting year, Balance

**Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on first day of January of each year and shall terminate on thirty-first day of December of the same year.

**Art. 16.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

### VIII. Amendment of the articles of incorporation

**Art. 18.** These articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

### IX. Final clause - Applicable law

**Art. 19.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

#### *Transitional dispositions*

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2016.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2017.

#### *Subscription and payment*

The appeared parties have subscribed and fully paid up the following Shares:

Subscriber	Number of Shares	Payment (EUR)
Marc Lefebvre .....	31,000	31,000
Total: .....	31,000	31,000

All said shares have been entirely paid-in cash so that the amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.-

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The above named party, representing the whole of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at one (1) and the number of statutory auditors at one (1).

2. The following person is appointed director:

Mr Marc LEFEBVRE, employee, born in Rocourt (Belgium), on 30 August 1976, residing professionally at 3, Wirwelt, L-9970 Leithum;

3. The following company is appointed statutory auditor:

The Clover, société anonyme, established and having its registered office at 6, rue d'Arlon, L-8399 Windhof (R.C.S. Luxembourg, section B number 149293).

4. The term of office of the director and of the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year 2020.

5. The address of the Company is set at 3, Wirwelt, L-9970 Leithum.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us notary, the present original deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le dix décembre.

Par-devant Nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Marc LEFEBVRE, employé, né à Rocourt (Belgique), le 30 août 1976, demeurant professionnellement à 3, Wirwelt, L-9970 Leithum;

ici représenté par Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **I. Nom, Durée, Objet, Siège Social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de «HEXALONIA HOLDINGS S.A.» (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Leithum, Grand- Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

### **II. Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par trente-et-un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### **III. Assemblées générales des Actionnaires Décisions de l'actionnaire unique**

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société.

Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le vingtième jour du mois de mai de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### IV. Conseil d'Administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

#### V. Surveillance de la Société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

#### VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2016.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2017.

##### *Souscription et libération*

La partie comparante a souscrit et libéré intégralement les actions suivantes:

Actionnaire	Nombre d'actions	Paiement (EUR)
Marc Lefebvre .....	31.000	31.000
Total: .....	31.000	31.000

Les mêmes actions ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 1.500.-

#### *Résolutions de l'associé unique*

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et le nombre des commissaires à un (1).
2. La personne suivante a été nommée administrateur:

Monsieur Marc LEFEBVRE, employé, né à Rocourt (Belgique), le 30 août 1976, demeurant professionnellement à 3, Wirwelt, L-9970 Leithum;

3. La société suivante a été nommée commissaire aux comptes:

The Clover, société anonyme, établie et ayant son siège social au 6, rue d'Arlon, L-8399 Windhof (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 149.293).

4. Les mandats de l'administrateur et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2020.

5. L'adresse de la Société est établie au 3, Wirwelt, L-9970 Leithum.

DONT ACTE, passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent document.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 14 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/39647. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Référence de publication: 2016001201/410.

(150240760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

#### **City Healthcare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.724.579,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 152.172.

#### EXTRAIT

Suite à la cession de parts sociales survenue le 31 août 2015, ALVORADA Inc., ayant son siège social à East 54<sup>ème</sup> Street - Bâtiment MossFon, 2<sup>ème</sup> étage, Panama et enregistrée auprès du registre de commerce du Panama sous le numéro 558255, associé de la Société, a cédé les parts sociales suivantes:

- 348.087 parts sociales avec une valeur nominale de EUR 1,00 à SACCORIA Inc., ayant son siège social à East 54<sup>ème</sup> Street - Bâtiment Arango-Orillac, 2<sup>ème</sup> étage, Panama et enregistrée auprès du registre de commerce du Panama sous le numéro 532967.

Par conséquent:

- ALVORADA Inc. n'est plus associé de la Société;
- SACCORIA Inc., détient 348.087 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour City Healthcare S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016050141/22.

(160008292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

**IRAF Tami I, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 202.718.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of December,  
Before us Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

“IRAF Tami Holdings”, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, under registration process with the Luxembourg Trade and Companies’ Register,

duly represented by Mr Thomas MATHIEU, private employee, with professional address at Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on 17 December 2015, which shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as state above, has requested the notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which is established as follows:

**Art. 1. Form.** A société à responsabilité limitée (private limited liability company) (the "Company") governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and by these articles of incorporation (the "Articles of Incorporation"), is hereby established by the founding shareholder.

The Company may at any time have one or several shareholders, as a result of the transfer of shares or the issue of new shares, subject to the provisions of the law and the Articles of Incorporation.

**Art. 2. Corporate name.** The Company will exist under the corporate name of “IRAF Tami I”.

**Art. 3. Corporate object.** The purposes for which the Company is formed are all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

The Company may also grant any assistance by the way of guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present and future) or by all or any such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg laws.

The Company may invest in real estate that is exclusively used for investment purposes and not for the own use of the Company.

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by decision of the managers.

The managers may establish subsidiaries and branches in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Capital.** The capital is set at twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares of a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the shareholder(s). The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

All shares will have equal rights.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

**Art. 7. Changes to the capital.** The capital may be increased or decreased at any time as laid down in article 199 of the law regarding commercial companies.

**Art. 8. Rights and duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders, as the case may be, may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of shares.** Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

**Art. 10. Transfer of shares.** Shares are freely transferable among shareholders. The share transfer inter vivos to non shareholders is subject to the consent of at least seventy-five percent (75%) of the Company's capital. In case of death of a shareholder, the share transfer to non shareholders is subject to the consent of no less than seventy-five percent (75%) of the votes of the surviving shareholders. In any event the remaining shareholders have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non shareholder.

**Art. 11. Formalities.** The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

**Art. 12. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

**Art. 13. Managers.** The Company is managed and administrated by one or more managers, who need(s) not be shareholder(s), appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an unlimited duration.

Managers are eligible for reelection. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and, as it shall deem fit, the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide(s) upon the compensation of each manager.

If more than one manager is appointed, the managers shall form a board of managers and articles 14, 15 and 16 of the Articles of Incorporation shall apply.

**Art. 14. Bureau.** The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his (her) functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

**Art. 15. Meetings of the board of managers.** Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or e-mail.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

**Art. 16. Minutes - Resolutions.** All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting or in circular resolutions as provided in the preceding paragraph. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman or by any two managers, as the case may be.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

**Art. 17. Powers.** The sole manager or, in case of plurality of managers the board of managers, is vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present Articles of Incorporation to shareholders fall within the competence of the board of managers.

**Art. 18. Delegation of powers.** The board of managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrusts the daily management of the Company to one of its members.

The board of managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The board of managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

If more than one manager is appointed, any delegation of powers has to be decided by at least two managers.

**Art. 19. Representation of the Company.** The Company shall be bound towards third parties, in case of a sole manager, by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by (i) the joint signatures of any two managers (ii) the sole signature of the manager to whom the daily management of the Company has been delegated, within the scope of the daily management, and (iii) the sole signature or the joint signatures of any persons to whom such signatory powers have been delegated by the board of managers, within the limits of such powers.

**Art. 20. Events affecting the managers.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

**Art. 21. Liability of the managers.** No manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. A manager is only liable for the performance of his duties.

**Art. 22. Decisions of the shareholders.**

1. If the Company has only one shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915 are not applicable in such a situation.

2. If the Company has more than one shareholder, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which has been sent by the manager(s) to the shareholders.

In the latter case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and to mail it to the Company, within fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

If the Company has more than one shareholder, no decision may validly be taken, unless it is approved by shareholders representing together at least fifty percent (50%) of the corporate capital. All amendments to the Articles of Incorporation have to be approved by a majority of shareholders representing together at least seventy-five percent (75%) of the corporate capital.

**Art. 23. Minutes.** The decisions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the manager(s) at the registered office of the Company. Any power of attorneys will remain attached thereto.

**Art. 24. Financial year.** The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty first day of December of each year.

**Art. 25. Financial statements - Statutory auditor.** Each year, on the last day of the financial year, the accounts are closed and the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or to the shareholders, as the case may be, for approval.

Each shareholder, or his (her) attorney-in-fact, may peruse the financial documents at the registered office of the Company pursuant to article 198 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Should the Company have more than twenty-five shareholders, or otherwise as required by law, the general meeting of the shareholders shall appoint a statutory auditor as provided in article 200 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. In all other cases, the general meeting of the shareholders is free to appoint a statutory auditor or an external auditor at its discretion.

**Art. 26. Allocation of profits.** Five percent (5%) of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when and as long as the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be. The general meeting of the shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be), upon proposal of the board of managers, or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles of Incorporation.

**Art. 27. Dissolution - liquidation.** In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

**Art. 28. Matters not provided.** All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

#### *Subscription and payment*

All the twelve thousand and five hundred (12,500) shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash by "IRAF Tami Holdings", previously named.

The amount of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) is thus as from now being made available to the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for by article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### *Transitory provision*

The first financial year starts on this date and ends on December 31<sup>st</sup>, 2016.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand Euros.

#### *Extraordinary general meeting*

The founding shareholder, representing the entire subscribed capital, has immediately proceeded to adopt the following resolutions:

I. To set at four (4) the number of managers and to appoint the following managers for an unlimited duration:

- Ms Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. SC. Economics, professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,
- Mr Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,
- Mr Nick Di CIACCA, Investment professional, professionally residing at 12 Charles II Street, London SW1Y 4QU, United Kingdom,
- Mr Gareth PURCELL, Investment professional, professionally residing at 12 Charles II Street, London SW1Y 4QU, United Kingdom.

The managers will be entrusted with the powers set forth in article 19 of the Articles of Incorporation and the Company is bound towards third parties by the joint signatures of any two managers.

II. The registered office of the Company shall be set at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg

#### *Power*

The above appearing party(ies) hereby give(s) power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually to proceed as the case may be with the registration, listing, modification, deletion, publication or any other useful or necessary operations following this deed and possibly to draw, correct and sign any amendment or modification as requested or any error, lapse or typo in this deed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French version; and that in case of any differences between the English text and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed has been drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the party appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, that person signed this original deed together with us, the undersigned notary.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour de décembre,

Par-devant nous, Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

“IRAF Tami Holdings”, une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

dûment représentée par Monsieur Thomas MATHIEU, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 17 décembre 2015, laquelle restera annexée aux présentes aux fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est constituée comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par le comparant ci-avant une société à responsabilité limitée (la “Société”), régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les “Statuts”).

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des Statuts.

**Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de “IRAF Tami I”.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet toutes les opérations ou transactions se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toute société ou entreprise sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

La Société pourra également apporter toute assistance par le biais d'octroi de garantie, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société, de ses filiales ou des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel ou dans encore à toutes les sociétés appartenant au même groupe que la Société dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

La Société pourra investir dans tout objet immobilier qui sera exclusivement utilisé à titre d'investissement et non pour les besoins propres de la Société.

En général, elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et réalisera toutes opérations quelconques qui se rattachent directement ou indirectement à son objet et qui en favorisent le développement.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution des associés, selon le cas.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision des gérants.

Les gérants pourront établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas. La Société pourra, sans limite aucune, accepter tout apport de fonds propres ou toute autre contribution sans émission de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport, et pourra créditer ces apports sur un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de ces comptes devront être prises par l'(les) Associé(s) et seront régies par la Loi de 1915 et les présents statuts. Afin d'éviter toute équivoque, chacune de ces décisions pourra, sans caractère obligatoire, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

Toutes les parts sociales donnent droit à des droits égaux.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices et dans tout l'actif social de la Société et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des Associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts sociales.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 11. Formalités.** La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

**Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 13. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, de l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée illimitée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du ou des gérants.

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance et les articles 14, 15 et 16 des Statuts trouveront à s'appliquer.

**Art. 14. Bureau.** Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire de la société et d'autres mandataires sociaux le cas échéant, associés ou non associés.

**Art. 15. Réunions du conseil de gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à celui de la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations y relatives du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le ou les associés devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à celui de la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

**Art. 16. Procès verbaux - Décisions.** Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par tous les gérants ayant participé la réunion du conseil de gérance ou dans des résolutions circulaires comme prévu dans le paragraphe qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président ou par deux gérants, selon le cas.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

**Art. 17. Pouvoirs.** Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents Statuts sont de la compétence du conseil.

**Art. 18. Délégation de pouvoirs.** Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Si plus d'un gérant est nommé, toute décision de délégation de pouvoirs doit être prise par au moins deux gérants.

**Art. 19. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par (i) la signature conjointe de deux gérants, (ii) par la signature individuelle du gérant auquel la gestion journalière a été déléguée et, (iii) par la signature individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 20. Événements affectant la gérance.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

**Art. 21. Responsabilité de la gérance.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Un gérant n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 22. Décisions de l'associé ou des associés.**

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel a été envoyé par le(s) gérant(s) aux associés.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

En cas de pluralité d'associés, aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble au moins la moitié du capital social. Toute modification des présents Statuts doit être approuvée par une majorité des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 23. Procès-verbaux.** Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas, seront documentées par écrit et consignées dans un registre tenu par le(s) gérant(s) au siège social de la Société. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux.

**Art. 24. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 25. Bilan - Conseil de surveillance.** Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi. Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ou son mandataire, peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Lorsque la société a plus de vingt-cinq associés, ou dans les autres cas prévus par la loi, l'assemblée générale des associés doit nommer un commissaire aux comptes comme prévu à l'article 200 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Dans tous les autres cas, l'assemblée générale des associés est libre de nommer un commissaire aux comptes ou un réviseur d'entreprises, à sa discrétion.

**Art. 26. Répartition des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés. L'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 27. Dissolution, Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 28. Dispositions générales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription et paiement*

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées en numéraire par "IRAF Tami Holdings", mentionnée ci-avant.

La somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve partant dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2016.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à mille Euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

L'Associé fondateur, représentant l'intégralité du capital souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

I. De fixer à quatre (4), le nombre de gérants et de nommer pour une durée illimitée:

- Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil Finance B SC. Economiques, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

- Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

- Monsieur Nick Di CIACCA, Investment professional, demeurant professionnellement au 12, Charles II Street, Londres SW1Y 4QU, Royaume Uni, et

- Monsieur Gareth PURCELL, Investment professional, demeurant professionnellement au 12, Charles II Street, Londres SW1Y 4QU, Royaume Uni.

Les gérants se voient confier les pouvoirs prévus à l'article 20 des statuts de la Société et la société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants.

II. Le siège social de la société est fixé au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

#### *Pouvoirs*

Le(s) comparant(s) donne(nt) par la présente pouvoir à tout cleric et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder suivant besoin à l'enregistrement, l'immatriculation, la modification, la radiation auprès du Registre des Sociétés ou la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant de modifier ou réviser selon demande ou de corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: T. Mathieu, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30406. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* Amédée SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016001250/449.

(150240670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

#### **Kymco Europe S.A., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4940 Hautcharage, 5, rue Bommel.

R.C.S. Luxembourg B 202.734.

#### STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of the month of December, before Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

KWANG YANG MOTOR CO., LTD., a limited company, incorporated and existing under the laws of Taiwan, having its registered office at 35, Wansing St., Sanmin District, Kaohsiung City 80794, Taiwan, R.O.C, and being registered with the Department of Commerce of Ministry of Economic Affairs in Taipei in Taiwan R.O.C. under number 75195800,

represented by Me Maryline Esteves, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 23 November 2015 which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a joint stock company (société anonyme) under the name of KYMCO EUROPE S.A. which is hereby established as follows:

**Art. 1. Form, name.** There is hereby established among the owners of the shares hereafter a company in the form of a société anonyme under the name of "KYMCO EUROPE S.A." (the "Company").

**Art. 2. Duration.** The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation as prescribed in Article 18 hereof.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the design, development manufacturing, purchase, sale, marketing, promotion and distribution of motorized vehicles (either with electric or thermal energy such as cycles, motorcycles, four-wheeled vehicles for the transport of persons or goods, utilitarian and leisure vehicles), including related technical applications, technology and ancillary products. The Company may also provide services of the design and the development of such vehicles and support services to the marketing of these motorized vehicles.

The objects of the Company are also (i) the administration of its real estate, in particular concerning the purchase, the sale and the management of its own real estate; the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and

foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, (ii) the holding, acquisition, disposal, investment in any manner (in), development, licensing or sub licensing of, any patents or other intellectual property rights of any nature or origin as well as (iii) the ownership, administration, development and management of its portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above). The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, preferred equity certificates, whether convertible or not, notes, warrants, debentures and other securities of any kind.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly with its object in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4. Registered office.** The registered office of the Company is established in Hautcharage. The registered office may be transferred within the municipality of Käerjeng by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

**Art. 5. Capital - Shares and share certificates.** The issued capital of the Company is set at three hundred thousand Euro (EUR 300,000) divided into three thousand (3,000) shares with a nominal value of one hundred (100) Euro per share.

Shares will be in registered form.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholder upon request.

Shares shall, unless otherwise provided for in these articles of incorporation, have identical rights.

Transfer of registered shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Company, duly endorsed to the transferee.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

**Art. 6. Increase or decrease of capital.** The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in Article 18 hereof.

**Art. 7. Meetings of shareholders.** In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. If and so long as the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxyholder in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

Any shareholder may participate in any meeting of shareholders by video conference or by way of similar means of communications allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Subject to the provisions of the law, the following matters require the unanimous consent of the general meeting of shareholders of the Company:

(1) Approval of important reports submitted by the board of directors (as production planning, annual operation planning, financing arrangement, loans, etc.).

(2) Approval of annual financial statements, budgets for annual receipts and expenditures, final settlement of account and annual profit distribution method.

(3) Approval of important regulation of the Company.

(4) Decisions in principle in relation to (i) the acquisition of other businesses and (ii) the opening of branches and incorporation of subsidiaries in Luxembourg or abroad.

(5) Decisions on liquidation of the Company.

(6) Decisions on change of accounting practice(s) followed by the Company.

(7) Approval of purchase, sale, lease, or disposal of capital asset exceeding twenty-six thousand euros (EUR 26,000) not included in the approved annual general budget.

(8) Approval of creation of any mortgage, charge, pledge, lien (other than lien arising by operation of law), encumbrance, right of set-off, transfer by way of guarantee or other security interest whatsoever over any shares, or any interest in any share or the properties assets of the Company.

(9) Approval to proceed by private placement to the issue of bonds, preferred equity certificates, whether convertible or not, notes, warrants, debentures and other securities of any kind (except for shares).

(10) Pledge third party's debts.

**Art. 8. Annual general meeting of shareholders.** The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last Friday of the month of April in each year at 11.00 a.m. CET.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

**Art. 9. Board of directors.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company. In the event the Company has only one shareholder, the Company may be managed by a sole director in which case all decisions may be validly taken by such director. All references herein to the board of directors shall be deemed to be references to the sole director in case there is only a sole director.

The director(s) shall be elected by the shareholders at their annual meeting for a period of maximum six years and shall hold office until its/their successors are elected. The director(s) shall be eligible for re-election.

A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

**Art. 10. Procedures of meeting of the board.** The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for meetings at which all the directors are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie the chairman (or any other director) shall not have a casting vote.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director

or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 11. Minutes of meetings of the board.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting or two directors.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors, or by the sole director.

**Art. 12. Powers of the board.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

**Art. 13. Binding signatures.** The Company will be bound by the sole signature of the sole director in case of a sole director and, in the case of a board directors, and by the joint signature of two directors of the Company or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

**Art. 14. Supervisory or approved statutory auditor.** The operations of the Company shall be supervised by an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) or a supervisory auditor (commissaire aux comptes) who need not be a shareholder. The approved statutory auditor or the supervisory auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

The approved statutory auditor or the supervisory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

**Art. 15. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31 December 2016.

**Art. 16. Appropriation of profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors and approval by the statutory auditor.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

**Art. 17. Dissolution and liquidation.** In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 18. Amendment of Articles.** These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the Luxembourg laws.

**Art. 19. Governing law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended.

### *Subscription*

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the three thousand (3,000) shares for three hundred thousand Euro (EUR 300,000).

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of three hundred thousand Euro (EUR 300,000) is available to the Company.

Evidence of the payment of the subscription price has been shown to the undersigned notary.

### *Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred Euros (€1,700.-).

### *Extraordinary decision of the sole shareholder*

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 5, Rue Bommel, L-4940 Hautcharage, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following person is appointed as sole director of the Company for a period ending at the annual general meeting approving the accounts for the year 2020 subject to the articles of association of the Company:

- Mr Chia-I WU, professionally residing at ZAE Robert Steichen - 5, rue Bommel, L-4940 Hautcharage, Grand Duchy of Luxembourg, born in Kaohsiung, Taiwan, on 26 November 1963.

3. H.R.T. Revision S.A, a société anonyme organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 51238, having its registered office at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg has been appointed as supervisory auditor (commis-saire aux comptes) of the Company for a period ending on the date of the annual general meeting to be held in 2021 subject to the articles of association of the Company.

### *Special disposition*

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31 December 2016.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French.

In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour du mois de décembre,

par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

KWANG YANG MOTOR CO., LTD., une limited company, constituée et existant en vertu des lois de Taiwan, ayant son siège social au 35, Wansing St., Sanmin District, Kaohsiung City 80794, Taiwan, R.O.C., et étant immatriculée auprès du Département de commerce de la Ministère des affaires économiques à Taipei, Taiwan R.O.C. sous le numéro 75195800,

représentée par Maître Maryline Esteves, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 23 novembre 2015, laquelle restera annexée au présent acte.

Le comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire soussigné d'établir ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme sous la dénomination KYMCO EUROPE S.A. qui est constituée par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, dénomination.** Il est établi par la présente entre les propriétaires des actions ci-après une société dans la forme d'une société anonyme sous la dénomination sociale de «KYMCO EUROPE S.A.» (la «Société»).

**Art. 2. Durée.** La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution des actionnaires statuant comme en matière de modification des présents statuts tel que prescrit à l'article 18 ci-après.

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est le design, le développement, l'achat, la vente, le marketing, la promotion et la distribution de véhicules motorisés (à énergie tant électrique que thermique: tels que les cycles, motocycles, véhicules quatre roues destinés au transport de personnes ou de marchandises, utilitaires ou de loisir, et tout terrain), y compris les applications techniques connexes, la technologie et les produits connexes. La Société peut également fournir des services d'aide à la conception et au développement de ces véhicules et des services d'appui au marketing de ces engins motorisés.

Les objets de la Société consistent également en (i) l'administration de son patrimoine immobilier, en particulier l'achat, la vente et la gestion de ses propres immeubles; la détention des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, (ii) la détention, l'acquisition, la disposition, l'investissement de quelque manière que ce soit dans le développement, la licence ou sous-licence de tous brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine de même que (iii) la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (incluant entre autre les avoirs visés aux points (i) et (ii) ci-dessus). La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales à Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de certificats de créances préférentiels, convertibles ou non, d'obligations, de warrants, de certificats de créance et autres valeurs mobilières de quelque nature que ce soit.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par le biais de prêts, d'avances, de garanties, de valeurs mobilières ou autrement) à toutes sociétés ou entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, de prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et d'effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement à son objet, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Hautcharage. Le siège social peut être transféré au sein de la commune de Käerjeng par décision du conseil d'administration. Peuvent être créés, par décision du conseil d'administration, des succursales ou autres bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera une société luxembourgeoise.

#### **Art. 5. Capital - actions et certificats.**

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à trois cent mille euros (300.000 EUR) divisé en trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de cent (100) euros par action.

Les actions seront des actions nominatives.

La Société devra considérer la personne dont le nom est enregistré dans le registre des actionnaires comme étant le propriétaire unique des actions.

Des certificats établissant cette inscription devront être délivrés sur demande de l'actionnaire.

Les actions devront, à moins qu'il n'en soit prévu autrement dans les présents statuts, avoir des droits identiques.

La cession des actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs nécessaires pour agir en qualité de leur(s) mandant(s). La cession peut également être effectuée en délivrant le certificat représentant l'action à la Société, dûment endossé par le cessionnaire.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

**Art. 6. Augmentation ou réduction du capital.** Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision des actionnaires statuant de la manière requise en matière de modification des présents statuts, tel que prescrit à l'article 18 ci-après.

**Art. 7. Assemblées des actionnaires.** Dans l'hypothèse où il y a plusieurs actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'intégralité des actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société. Lorsque, et tant que, la Société est composée d'un seul actionnaire, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des actionnaires.

Les quorums et le délai de convocation prévus par la loi régiront la convocation et le déroulement des assemblées des actionnaires de la Société, sous réserve de dispositions contraires des présents statuts.

Chaque action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en nommant une autre personne en qualité de mandataire, par écrit, télécopie, câble, télégramme, télex, ou, sous réserve que son authenticité soit établie, par transmission électronique.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises à une assemblée des actionnaires dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des présents et votants.

Tout actionnaire peut participer à toute assemblée des actionnaires par vidéoconférence ou par un moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre les unes les autres et de

communiquer entre elles. La participation à et la tenue d'une assemblée par ces moyens de communication équivaut à la participation en personne et à la tenue en personne d'une telle assemblée.

Le conseil d'administration pourra fixer toutes autres conditions que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Sous réserve des dispositions prévues par la loi, les matières suivantes nécessitent l'accord unanime de l'assemblée des actionnaires de la Société:

(1) L'approbation des rapports importants présentés par le conseil d'administration (comme la planification de la production, le plan opérationnel annuel, le dispositif de financement, les prêts, etc.) (2) L'approbation des états financiers annuels, des budgets des recettes et dépenses annuelles, le décompte final et la méthode de distribution des bénéfices annuels.

(3) L'approbation de régulation importante de la Société.

(4) La décision de principe en rapport avec (i) l'acquisition d'autres commerces et (ii) l'ouverture de succursales et constitution de filiales au Luxembourg ou à l'étranger.

(5) Les décisions relatives à la liquidation de la Société.

(6) Les décisions de modification de la (des) pratique(s) comptable(s) suivie(s) par la Société.

(7) L'approbation d'achat, de vente, de location, ou de disposition de l'actif net dépassant vingt-six mille euros (26.000 EUR) lesquels ne sont pas inclus dans le budget annuel général approuvé.

(8) L'approbation de la création de toute hypothèque, privilège, gage, sûreté (autre que les sûretés découlant de la loi), charge, compensation, cession à titre de garantie ou de toute autre sûreté que ce soit sur les actions, ou sur les intérêts sur action ou les avoirs de la Société.

L'approbation de procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de certificats de créances préférentiels, convertibles ou non, d'obligations, de warrants, de certificats de créance et autres titres de quelque nature que ce soit (sauf d'actions).

(10) Gager des dettes de tiers.

**Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société, ou à tout autre endroit au Luxembourg qui serait fixé dans l'avis de convocation de l'assemblée, le dernier vendredi du mois d'avril de chaque année à 11.00 heures du matin CET.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

**Art. 9. Conseil d'administration.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse où la Société a seulement un seul actionnaire, la Société peut être administrée par un administrateur unique auquel cas, toutes les décisions pourront être valablement prises par cet administrateur. Toutes références dans les présents statuts à la notion de conseil d'administration devront être lues comme des références à l'administrateur unique dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul administrateur.

L'(es) administrateur(s) seront/est élus par les actionnaires lors de l'assemblée annuelle pour une période maximale de 6 ans et rester(a/ont) en fonction jusqu'à ce que son/ses/leurs successeur(s) soi(en)t élus. L'(es) administrateur(s) est/sont rééligible(s).

Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Dans l'hypothèse où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite d'un décès ou d'une démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des voix, un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

**Art. 10. Procédures des réunions du conseil.** Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un vice-président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura pour fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation de la réunion.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration peuvent désigner à la majorité des présents un autre président pro tempore pour assurer la présidence de ces assemblées et réunions.

Les avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée

dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex de chaque administrateur. La convocation ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration à laquelle tous les administrateurs sont présents ou représentés et à laquelle ils ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour ainsi qu'aux réunions individuelles se tenant aux heures et place déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex, sous réserve que son authenticité soit établie, par transmission électronique, un autre Administrateur comme mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement à une réunion du conseil d'administration que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de parité des votes, le président (ou tout autre administrateur) n'aura pas de voix prépondérante.

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autrement qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur, fondé de pouvoirs ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur ou fondé de pouvoirs devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur cette affaire, rapport devra être fait au sujet de l'intérêt personnel de pareil administrateur ou fondé de pouvoirs à la prochaine assemblée des actionnaires.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme d'une conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire, sur un ou plusieurs documents similaires, en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

**Art. 11. Procès-verbaux des réunions du conseil.** Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration doivent être signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion ou par deux administrateurs. Les copies ou les extraits de tels procès-verbaux qui peuvent être produits dans le cadre de procédures judiciaires ou autres doivent être signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs, ou par l'administrateur unique.

**Art. 12. Pouvoirs du conseil.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la conduite la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société dans le cadre de la gestion journalière, avec l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout membre du conseil qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et octroyer des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne sont pas nécessairement administrateurs, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

**Art. 13. Signatures autorisées.** La Société sera engagée par la seule signature de l'administrateur unique dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul administrateur, et par la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne ou à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration.

**Art. 14. Commissaire aux comptes ou réviseur d'entreprises agréé.** Les opérations de la Société seront vérifiées par un réviseur d'entreprises agréé ou un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le réviseur d'entreprises agréé ou le commissaire aux comptes sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une durée s'achevant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le réviseur d'entreprises agréé ou le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

**Art. 15. Exercice social.** L'exercice social de la Société commencera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre de la même année, sauf pour le premier exercice comptable qui commencera le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2016.

**Art. 16. Affectation des bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve légale soit égale à dix pour cent (10 %) du capital souscrit de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera comment il sera disposé du surplus des bénéfices annuels nets et pourra, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, distribuer des dividendes de temps à autre.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, sous réserve des conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration et approbation du commissaire aux comptes.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise choisie par le conseil d'administration et peuvent être payés en temps et lieux qu'il appartiendra au conseil d'administration de déterminer.

Le conseil d'administration peut déterminer le taux de change applicable pour la conversion du montant des dividendes dans la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé sur une action pendant une durée de cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamé par le détenteur d'une telle action, sera perdu pour celui-ci, et reviendra à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte des détenteurs des actions.

**Art. 17. Dissolution et liquidation.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) qui seront nommés par l'assemblée des actionnaires procédant à la dissolution, laquelle déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 18. Modification des statuts.** Les présents statuts pourront être modifiés de temps à autre par l'assemblée des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

**Art. 19. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, seront régies par les dispositions de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Subscription*

Les statuts de la Société ayant ainsi été constitués par la partie comparante, celle-ci a souscrit et entièrement libéré les trois mille (3.000) actions pour trois cent mille euros (300.000 EUR).

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trois cent mille euros (300.000 EUR) est à la disposition de la Société.

Preuve du paiement du prix de souscription a été montrée au notaire soussigné.

#### *Dépenses, Évaluation*

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incomberont à la Société sont estimés à approximativement mille sept cents euros (1.700.- EUR).

#### *Décision extraordinaire de l'actionnaire unique*

L'actionnaire unique a ensuite pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 5, Rue Bommel, L-4940 Hautcharage, Grand-Duché de Luxembourg.
2. La personne suivante est nommée membre du conseil d'administration de la Société pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de 2020, sous réserve des statuts de la Société:
  - M. Chia-I WU, résidant professionnellement au ZAE Robert Steichen -5, rue Bommel, L-4940 Hautcharage, Grand-Duché de Luxembourg, né à Kaohsiung, Taiwan le 26 novembre 1963.
3. H.R.T. Revision S.A, une société anonyme constituée et existante selon les lois du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 51238, ayant son siège social à 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg a été nommé commissaire aux comptes de la Société pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle se tenant en 2021 sous réserve des statuts de la Société.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2016.

En foi de quoi, nous, notaire soussigné y avons apposé notre signature et notre sceau, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la personne comparante, qui a requis que le présent acte soit rédigé en anglais, la partie comparante a signé le présent acte original ensemble avec le notaire, qui connaît la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction en français. En cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: M. ESTEVES, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 23 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22402. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur (signé): THOLL.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 31 décembre 2015.

Référence de publication: 2016001299/469.

(150241075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.